

Principaux Problèmes	Objectifs	Mesures opérationnelles				Précisions			Faisabilité		Délais		Impacts majeurs des mesures	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Commentaires	
		Déjà actée		A mettre en œuvre		ME	Unité	€	Tech.	€	Réalisation av 2012	Réponse milieu av				
		Mesure	Code	Mesure	Code											
Macropollutions urbaines (et agricoles dans une moindre mesure)	Limiter les pollutions urbaines en agissant sur la collecte et les réseaux	Construction d'une STEP	5B12	Construction d'une STEP	5B12	(329B déjà actée) ; 1141 ; 344 ; L69 ; L70 ; 2018	6000eh sur la basse Romanche; environ 20000eh pour le reste du territoire (13000eh sur le plateau Matheysin ; 2000eh sur Mens ; 3000eh sur Corps)	E	oui	oui	oui	oui	Collectivité	Mesure actée sur la basse Romanche / Mesure à mettre en oeuvre sur Corps, Mens et le plateau Matheysin (réalisation effective avant 2012 par obligation réglementaire).		
		Réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs d'assainissement	5B11	Réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs d'assainissement	5B11	(329B déjà actée) ; 1141 ; 344 ; L69 ; L70 ; 2018	6000eh sur la basse Romanche; environ 20000eh pour le reste du territoire (3000eh sur le plateau Matheysin ; 2000eh sur Mens ; 3000eh sur Corps)	E	oui	oui	oui	oui	Collectivité	Mesure actée sur la basse Romanche / Mesure à mettre en oeuvre sur Corps, Mens et le plateau Matheysin (réalisation effective avant 2012 par obligation réglementaire).		
				Améliorer la qualité des réseaux existant	5B08		327 ; L82 ; L83 ; 335A ; L70 ; 2018		E	oui	oui	oui	oui	Collectivité	Mesure à mettre en œuvre un peu partout et en particulier sur l'Oisans (territoire du SACO), les bassins versants des lacs de Laffrey et Pétichet et la Gresse. L'efficacité des mesures sera réelle mais nécessitera un temps de réponse long sur les lacs (pas suffisant pour un résultat satisfaisant en 2015).	
				Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés dans les zones identifiées comme sensibles	5B17		329B	45000eh sont raccordés	E	oui	oui	difficile	incertaine	Collectivité	Il ne s'agit pas de mesures en lien avec les zones sensibles au titre de la Directive ERU (secteur non concerné). La mise en place d'un traitement tertiaire de l'Azote est nécessaire pour l'objectif de la DCE sur Aquavallées. Sa mise en œuvre à court terme sera difficile politiquement en raison du coût important (5M €) (cela ne fait pas partie des obligations au titre de la Directive ERU).	
				Mettre en place des systèmes d'épuration naturels extensifs, de bonne efficacité et plus fiables pour les petites collectivités	5B14		L74 ; 335B ; 335C ; 333 ; 331 ; 335A ; L70 ; 347 ; 345 ; 1141 ; 2018 ; L69 ; L71 ; 328 ; 327	30 communes	E	oui	oui	oui	oui	Collectivité		
	limiter les pollutions liées aux effluents d'élevage				Evaluer le poids respectif des apports d'élevages en N et P par rapport à la pollution domestique	5C08	L82 ; L83 ; L79 ; 1141 ; 2018	Une centaine d'élevages sont concernés.	D	oui	oui	oui	non	Collectivité	Les zones touchées par des pollutions liées aux effluents d'élevage sont principalement le Trièves et le plateau Matheysin avec des conséquences sur les plans d'eau. En soit la mesure n'améliorera pas le milieu mais améliorera la connaissance.	
					Adapter les itinéraires techniques et raisonner la fertilisation minérale et organique des cultures	5C10	L82 ; L83 ; L79 ; 1141 ; 2018	Une centaine d'élevages sont concernés.		oui	oui	oui	oui	Agriculteurs	Il s'agit en particulier de respecter les prescriptions d'épandage et de gestion des effluents. Les zones touchées par des pollutions liées aux effluents d'élevage sont principalement le Trièves et le plateau Matheysin avec des conséquences sur les plans d'eau. L'efficacité de la mesure sera réelle sur les cours d'eau mais nécessitera un temps de réponse plus long sur les plans d'eau.	
					Doter les exploitations de capacités de stockage des effluents d'élevage suffisantes et étanches	5C06	L82 ; L83 ; L79 ; 1141 ; 2018	Une centaine d'élevages sont concernés.		oui	difficile	difficile	incertaine	Agriculteurs	Les zones touchées par des pollutions liées aux effluents d'élevage sont principalement le Trièves et le plateau Matheysin avec des conséquences sur les plans d'eau. L'efficacité de la mesure sera réelle sur les cours d'eau mais nécessitera un temps de réponse plus long sur les plans d'eau.	
	Pollutions toxiques (en lien avec les objectifs et mesures identifiées substance par substance dans le bas du tableau)	réduire les pollutions toxiques identifiées sur les plateformes chimiques de l'aval du bassin (Arkema, Plateforme de Pont de Claix, Polimeri Europa) et de l'ancien site industriel de Susville	Adapter les prescriptions réglementaires aux établissements industriels au contexte local	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires aux établissements industriels au contexte local	5A25	325 ; 3054 ; 329B	3 sites concernés	B	oui	oui	oui	non	Etat et industriels	La travail est en cours : il s'agit de réviser les arrêtés d'autorisation de rejets suivant les objectifs à atteindre pour la DCE et d'effectuer un suivi de la qualité des rejets et des milieux. Toutes les substances définies comme prioritaires dans le SAGE sont concernées. Aucune amélioration immédiate du milieu n'est attendue directement de cette mesure.	
					Aider financièrement la mise en place de techniques de traitement	5A21	325 ; 3054 ; 329B	3 sites concernés		oui	oui			Industriels	Des solutions techniques sont à l'étude, leur mise en oeuvre peut nécessiter des aides financières. Dans la mesure du possible il pourrait également s'agir de contractualisation entre outil financier et objectifs des industriels. L'efficacité des mesures pourrait être réelle mais peut nécessiter un temps de réponse du milieu. Par ailleurs le rejet des eaux prélevées dans la nappe contaminée peut avoir un impact à long terme sur la qualité des milieux superficiels.	
				Suivre la présence des pollutions résiduelles historiques dans les rejets et dans les milieux		325 ; 3054 ; 329B	3 sites concernés		oui	oui	oui	incertaine	Industriels	Il s'agit de suivre la qualité des milieux et des rejets pour les substances visés par les arrêtés de rejets et en particulier dans le cas où il s'agit de substances dont la production ou le rejet ne se fait plus (historique).		
				Mettre en œuvre un traitement du site de Susville (lien avec la Jonche)		1141	1 site		E	oui	difficile	difficile	incertaine	Collectivité	Il s'agit d'un ancien site industrielle désormais propriété de la commune de Susville et impactant la Jonche. Difficulté de mise en œuvre liée aux capacités financières de la commune face au coût de la mesure.	
acquérir des connaissances complémentaires et réduire les pollutions non identifiées en 2005					Faire un état des lieux des PME-PMI pour définir des priorités d'actions		325 ; 329B ; ... ?		B	oui	oui	oui	non	CCI	Il s'agit d'acquérir des connaissances sur les PME-PMI et les décharges puis de déterminer leurs impacts (actions de réduction des pollutions non comprises dans la mesure).	
					Identifier des sites et sols pollués ayant un impact sur le milieu	5A08				oui	oui	oui	non	Collectivité, Etat, Industriels, ...	Il s'agira également de définir un plan d'actions.	
					Aider financièrement la mise en place de substituts	5A20										Il s'agit d'une des conditions favorables à la réussite de programme de dépollution.
					Aider financièrement la mise en place de techniques de traitement	5A21										Il s'agit d'une des conditions favorables à la réussite de programme de dépollution en particulier pour les PME-PMI et les sites et sols pollués.
					Rendre les aides accessibles aux TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises)	5A22										Il s'agit d'une des conditions favorables à la réussite de programme de dépollution. Elle existe en partie déjà.
déséquilibre quantitatif des ressources en eau	définir les conditions d'alimentation pérenne des nappes souterraines			Définir des objectifs de quantité (seuils d'alerte, objectifs d'étiage, niveaux de crise, ...)	3A10	6317 ; 329B ; 325		A	oui	oui	oui	oui	Collectivité, Etat, EDF, ...	Il s'agit à partir des études effectuées dans le SAGE de mieux comprendre le transfert rivière/nappe et le colmatage et de quantifier les mécanismes d'alimentation des nappes alluviales (Romanche aval et Drac).		
	assurer un usage équilibré des usages vis-à-vis de la capacité des milieux			Etablir et adopter des règles de gestion des usages dans le SAGE (AEP, irrigation, hydroélectricité)	3A11	6317 ; 329B ; 325		A	oui	oui	oui	non	Collectivité, Etat, EDF, ...	Il s'agit de définir les conditions d'équilibre entre les prélèvements et les besoins du milieu.		
Cloisonnement des cours d'eau et rupture de la continuité amont/aval	Mieux gérer les excès et déficits en sédiments			Prise en compte de l'évolution naturelle du profil en long (lit mineur) dans les opérations d'entretien et de curage du lit	3C05	345 ; 329A	2 sites (au Buclet près de la confluence Romanche-Vénéon et à Valbonnais sur la Bonne (site de Mal Ras ?)).	?	oui	oui	oui	oui	Privé	Des études plus précises sont à faire pour connaître l'impact réel de ces extractions : mise en place d'un suivi profil en long indépendant et d'un plan de gestion du transport solide		
	Restaurer le transit sédimentaire et limiter le colmatage			Développer des modalités de gestion des ouvrages retenant le transport solide (chasse et débit associé, transparence)	3C09	335C ; 329A ; 329B ; 331 ; 330 ; 337 ; 325	une dizaine d'ouvrages concernés	A	oui	oui	oui	oui	Baisse de la production pour EDF et diminution de la quantité d'énergie renouvelable	EDF, SIERG, Collectivités	Cela peut concerner la restauration du transport solide mais aussi le décolmatage des cours d'eau (action parfois contradictoire : cas de la vidange du Chambon).	
	Préserver et restaurer la continuité biologique amont-aval			Rendre franchissable ou améliorer la franchissabilité des ouvrages existants à la montaison	3C11	329B ; 328	dizaine d'ouvrages	D	oui	oui	oui	oui		Collectivité et privés et EDF	Le projet Livet Gavet (Romanche aval) est à l'étude mais l'intérêt pour le milieu est à confirmer. Dans tous les cas autres mesures à prévoir sur Romanche aval et Gresse amont.	
				Rendre franchissable ou améliorer la franchissabilité des ouvrages existants à la dévalaison	3C12	329B ; 328	dizaine d'ouvrages	D	oui	oui	oui	oui		Collectivité et privés et EDF	Le projet Livet Gavet (Romanche aval) est à l'étude mais l'intérêt pour le milieu est à confirmer. Dans tous les cas autres mesures à prévoir sur Romanche aval et Gresse amont.	
	Restaurer la morphologie des milieux aquatiques et la connectivité du cours d'eau			Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques (population animale et végétale)	3C14	329A ; 327 ; 330 ; 326	dizaine de km de cours d'eau concernés									
				Favoriser la connectivité avec les espaces associés du lit majeur (dynamique latérale)	3C16	329A ; 327	dizaine de km de cours d'eau concernés		E	oui	difficile	difficile	incertaine	Collectivité	Sur la Gresse la mesure aurait-elle un impact sur les captages de la Régie des Eaux de Grenoble. Idem sur la Romanche avec les captages du SIERG ?	
Problèmes spécifiques aux	Faire évoluer et respecter les titres et règlements d'eau	Prendre en compte les objectifs des milieux dans les autorisations	3B07	Prendre en compte les objectifs des milieux dans les autorisations	3B07	335A ; 336 ; L74 ; 335C ; 329A ; 334 ; 333 ; L78 ; 331 ; 330 ; L68 ; 329B ; L70 ; 346 ; 347 ; L72 ; 345 ; 344 ; 1141 ; 2018 ; L69 ; L71 ; 337 ; 328 ; 325 ; L82 ; L83 ; L84	54 ouvrages	E	oui	oui	difficile	incertaine	Baisse de la production pour EDF et les microcentrales et diminution de la quantité d'énergie renouvelable	Etat, EDF, microcentrales	Mesure portant sur l'ensemble du BV concerné par de l'hydroélectricité / difficulté de mise en œuvre avant 2012 en raison de la durée des concession.	
		Veiller au respect des titres et concession	3B08	Veiller au respect des titres et concession	3B08	335A ; 336 ; L74 ; 335C ; 329A ; 334 ; 333 ; L78 ; 331 ; 330 ; L68 ; 329B ; L70 ; 346 ; 347 ; L72 ; 345 ; 344 ; 1141 ; 2018 ; L69 ; L71 ; 337 ; 328 ; 325 ; L82 ; L83 ; L84	54 ouvrages	A	oui	oui	oui	oui	diminution de la quantité d'énergie renouvelable	Etat	Mesure portant sur l'ensemble du BV concerné par de l'hydroélectricité	

Atteinte du bon état écologique

Objectifs DCE

BV : DRAC-ROMANCHE

Masse d'eau		Rappel du risque NABE identifié en 2003	MEFM		Principaux problèmes à traiter					Problèmes persistants en 2015	Objectif final proposé		
N°	Nom		Désignation en MEFM	Usage 1	Macropollutions urbaines (et agricoles dans une moindre mesure)	Pollutions toxiques	déséquilibre quantitatif des ressources en eau	Cloisonnement des cours d'eau et rupture de la continuité amont/aval	Problèmes spécifiques aux aménagements hydroélectriques		Bon état / Bon potentiel	Dérogations	Précisions
335a	le Vénéon	faible	non		oui				oui		bon état		
336	La Romanche à l'amont de la retenue du Chambon	faible	non						oui		bon état		
L74	Retenue du Chambon		oui	stockage hydroelectrecite	oui				oui		bon potentiel		l'objectif de bon potentiel visé devra intégrer le taux de MES naturellement élevé.
335b	Le Ferrand de sa source à la prise d'eau du Chambon	faible	non		oui					MES naturelles	bon état		l'objectif de bon état visé devra intégrer le taux de MES naturellement élevé.
335c	Le Ferrand aval prise d'eau du Chambon et la Romanche de la retenue du Chambon à l'amont du Vénéon	faible	non		oui			oui	oui	hydrologie	bon état	de délais ou d'objectifs	dérogation de délais ou d'objectifs nécessaire en raison des modifications de l'hydrologie indispensables pour l'atteinte du bon état (le choix dans la dérogation relèvera de la stratégie définie au niveau du bassin RM et C en lien avec la position d'EDF).
329a	Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées	faible	à préciser	prot. z. urbaine				oui	oui	dégradation physique ?	manque de données		Il s'agira de défiir si il est possible d'élargir la bande active dans des conditions socio-économiques satisfaisantes.
334	La Sarenne	faible	non						oui		bon état		
333	La Lignare	faible	non		oui				oui		bon état		
332	L'Eau d'Olle à l'amont de la retenue de Grand Maison	faible	non								bon état		
L68	Retenue de Grand Maison		oui	stockage hydroelectrecite					oui		bon potentiel		
331	L'Eau d'Olle de la retenue de Grand Maison à la retenue du Vernay	faible	non	stockage hydroelectrecite	oui			oui	oui		bon état		
L75	Retenue du Vernay		oui	stockage hydroelectrecite							bon potentiel		
330	L'Eau d'Olle à l'aval de la retenue du Vernay	faible	oui	stockage hydroelectrecite				oui	oui		bon potentiel		
329b	Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallès à la confluence avec le Drac	doute	oui	infrastructures (dvp durable)	oui	oui	oui	oui	oui	pollution toxiques	bon potentiel	objectifs	présence des métaux liés aux décharges et fonds géochimiques naturels
L70	Retenue du Sautet		oui	stockage hydroelectrecite	oui				oui		bon potentiel		
347	la Sézia	doute	oui	prot. z. urbaine	oui				oui		bon potentiel		
346	Le Drac de l'aval de la retenue du Sautet à la retenue de Saint Pierre de Cognet	faible	oui						oui		bon état		
L72	retenue de Saint Pierre de Cognet		oui	stockage hydroelectrecite					oui		bon potentiel		
345	La Bonne à l'amont du barrage de Pont-Haut, la Roizonne, la Malsanne et le ruisseau de Béranger	faible	non		oui			oui	oui		bon état		
344	Le Drac aval retenue St-Pierre de Cognet à retenue de Monteynard et la Bonne aval barr. de Pont-Haut	doute	non		oui				oui		bon état		
1141	La Jonche	fort	non		oui	oui			oui	métaux	bon état	délais	de delais au niveau des toxiques
2018	L' Ebron, la Vanne, le ruisseau d'Orbannes et le Riffol	faible	non		oui				oui		bon état		

L69	Retenue de Monteynard		oui	stockage hydroelectrecite	oui				oui		bon potentiel		
L71	Retenue de Notre Dame de Commiers		oui	stockage hydroelectrecite	oui				oui		bon potentiel		
337	Le Drac de l'aval de Notre Dame de Commiers à la Romanche	faible	oui	stockage hydroelectrecite				oui	oui	hydrologie	bon état	objectifs	dérogation d'objectifs car le débit ne sera jamais aussi important qu'avant : rien que satisfaisant il ne pourra s'agir que d'un nouveau référentiel pour le Drac.
325	Le Drac de la Romanche à l'Isère	fort	oui	prot. z. urbaine		oui	oui	oui	oui	toxiques	bon potentiel	délais et objectifs	les dérogations sont demandées au titre des toxiques (rémanence et présence naturel)
R3054	Canal de la Romanche					oui				toxiques	bon potentiel	délais et objectifs	les dérogations sont demandées au titre des toxiques (rémanence et présence naturel)
328	La Gresse à l'amont des Saillants du Gua	faible	non		oui			oui	oui		bon état		
327	La Gresse de l'aval des Saillants du Gua au Drac	doute	oui	prot. z. urbaine	oui			oui			bon potentiel		
326	Le Lavanchon	doute	oui	prot. z. urbaine				oui			bon potentiel		
L78	Lac Blanc	doute	non						oui		bon état		
L76	Lac de Lauvitel	faible	non								bon état		
L77	Lac du vallon	faible	non								bon état		
L79	Lac de Pierre-Chatel	faible	non		oui						bon état		
L82	Lac de Laffrey	doute	non		oui				oui		bon état		
L83	Lac de Pétichet	doute	non		oui				oui		bon état		
L84	Lac Mort		à préciser	stockage hydroelectrecite					non		bon potentiel		